

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, comme je l'ai indiqué, ces moyens sont à la disposition de tous les citoyens, et si l'individu en cause peut établir que le dispositif dont il s'agit appartient à quelque personne ou à quelque organisation que ce soit, c'est à lui à le faire.

M. La Salle: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le ministre pourrait-il affirmer que la Gendarmerie royale n'a pas installé de dispositif dans cette maison?

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, j'ai également répondu à cette question en disant simplement qu'il n'est jamais dans l'intérêt public—et l'honorable député devrait être au courant de la pratique de la Chambre—de répondre affirmativement ou négativement à ce genre de questions.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ACQUISITION PAR LA CONSUMERS GAS D'UNE PART PRÉPONDÉRANTE DE LA HOME OIL—LA QUESTION DES OBLIGATIONS FISCALES

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question relative à l'annonce qu'il a faite hier après-midi à la Chambre concernant l'acquisition par la Consumers Gas de Toronto d'un intérêt prépondérant dans la Cygnus Corporation et, partant, de la mainmise sur la Home Oil. Étant donné la participation du gouvernement aux entretiens qui ont abouti à cette acquisition, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a donné aux parties en cause quelque assurance en matière de traitement fiscal?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, les parties intéressées n'ont demandé ni reçu aucune assurance; elles n'ont d'ailleurs pas discuté avec le gouvernement d'allègements fiscaux à l'égard de cette transaction.

* * *

LE PÉTROLE

LE PROJET DE PIPE-LINE PUGET SOUND-CHICAGO—LES EXPÉDITIONS DE L'ALASKA—LES RISQUES DE POLLUTION —LES RÉPERCUSSIONS SUR LE MARCHÉ CANADIEN

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien sait que des compagnies pétrolières songent à construire un grand pipe-line qui irait du détroit de Seattle-Puget jusqu'à Chicago et a-t-il déterminé quel sera le volume de pétrole qu'on expédiera de l'Alaska à cette région?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En ce qui concerne le volume, monsieur l'Orateur, tout dépend de l'importance du gisement à Prudhoe Bay. Jusqu'ici les compagnies n'ont livré aucun

renseignement, de sorte que nous ne savons pas quel serait le volume global. Nous n'avons que des estimations. Quant à l'aménagement d'un pipe-line du détroit de Puget à Chicago, à ma connaissance aucune compagnie n'a élaboré un projet précis à cette fin.

M. Comeau: Le gouvernement a-t-il effectué des études sur les problèmes que la pollution pourrait poser dans le détroit de Puget en rapport avec les quantités de pétrole qui seraient transportées de l'Alaska à Seattle?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il y ait eu des études sur les risques de pollution dans la région du détroit de Puget, que je pourrais signaler à la Chambre. Le député le sait, les questions générales de politique concernant le mouvement des pétroliers depuis l'Alaska sont l'une des préoccupations majeures du gouvernement et je crois que des discussions à un très haut niveau se tiendront sous peu, à Washington, comme le premier ministre l'a annoncé à la Chambre.

M. Comeau: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il étudié les conséquences éventuelles de l'aménagement de ce pipe-line sur le marché pétrolier canadien?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, l'Office national de l'énergie examine en permanence les conséquences économiques que les divers modes de transport du pétrole ont pour le Canada. Je crois avoir indiqué à la Chambre que du point de vue du coût, on pourrait transporter le pétrole de la baie Prudhoe ou, si on en découvre, des régions septentrionales du Canada, pour 30 cents de moins le baril par la route du Canada que par pétrolier à partir de l'Alaska.

LES DEMANDES À L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE AU SUJET DE PIPE-LINES DE RACCORDEMENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET AU WASHINGTON

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il me dire si l'Office national de l'énergie a reçu des demandes en vue d'accroître la capacité des pipe-lines de pétrole ou de gaz naturel pour un raccordement entre la Colombie-Britannique et la raffinerie de Cherry Point, près de la frontière canadienne, dans l'État de Washington?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, que je sache, aucune demande précise n'a été adressée à l'Office national de l'énergie. Lorsque l'Office se réunit pour étudier des demandes, il siège à titre d'organisme parajuridique et, partant, comme entité indépendante. Je me ferai un plaisir de m'informer auprès de l'Office et je communiquerai au député la réponse à la question précise qu'il vient de poser.

LE PROJET DE PIPE-LINE TRANSALASKIEN—L'INTERVENTION DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Le gouvernement songe-t-il à confier à la Commission mixte